



CENTRE DE GESTION  
de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

## Procès-verbal de la réunion du 7 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 avril à 14H00, le Comité social territorial s'est réuni au Centre de gestion des Landes à Mont-de-Marsan, sous la présidence de **Monsieur Gérard MOREAU**, Maire de Sabres.

**Monsieur Gérard MOREAU** procède à l'appel,

### Assistaient à la réunion

- En qualité de représentants des élus :

. <b>Gérard MOREAU,</b>	Maire de SABRES
. <b>Christian DUCOS,</b>	Maire de SOUPROSSE
. <b>Jean-Marc LARRE,</b>	Maire de BIAUDOS
. <b>Gilles COUTURE,</b>	Maire de GEAUNE
. <b>Jean-Pierre BRETHOUS,</b>	Maire de SAINT-MAURICE-SUR-ADOUR

- En qualité de représentants du personnel :

. <b>Bruno BALDASSINI,</b>	Mairie de BELHADE (FO)
. <b>Delphine DUMEAU,</b>	Mairie de ROQUEFORT(UNSA)
. <b>Marie-Laure LEE STEPHAN,</b>	Mairie de BOUGUE (CFDT)
. <b>Fabien BARRIERE,</b>	Mairie de SAINT-VINCENT-DE-PAUL (CGT)
. <b>Ludovic LAVOINE,</b>	C.C LANDES D'ARMAGNAC (CGT)

- Etaient absents ou excusés :

. <b>Hervé BOUYRIE,</b>	Maire de MESSANGES
. <b>Fabienne LABY-FAUTHOUX,</b>	Maire de POYANNE
. <b>Christine FOURNADET,</b>	Maire de CASTELNAU-CHALOSSE
. <b>Yann BOUFFIN,</b>	Maire de CALLEN
. <b>Alain GAUBE,</b>	Maire de LABASTIDE-D'ARMAGNAC
. <b>Hélène COUSSEAU,</b>	Maire de LESPERON

. <b>Alexandra LAZARTIGUES,</b>	Mairie de GABARRET (SUD)
. <b>Sandrine LIORET,</b>	CC CHALOSSE TURSAN (FA-FPT)
. <b>Laurence LADOUSSE,</b>	Mairie de SAINT-MARTIN-DE-HINX (UNSA)
. <b>Sandrine CASINI,</b>	Mairie de HAUT-MAUCO (CFDT)
. <b>Marie-Dominique DAULAN,</b>	CIAS CLN CASTETS (CFDT)
. <b>Loup RITTER,</b>	SM COTE SUD TYROSSE (CFDT)
. <b>Jérôme DEYRIS,</b>	Mairie de LABOUHEYRE (CGT)

- Autres participants :

. <b>Yvan SAVARY,</b>	Directeur Général des services, Centre de gestion
. <b>Fadela BOUALI,</b>	Service comité social territorial, Centre de gestion
. <b>Corine LEVY,</b>	Service comité social territorial, Centre de gestion

## I – DESIGNATION DU SECRETAIRE ADJOINT

Désignation du secrétaire adjoint de séance **M. Ludovic LAVOINE** est candidat pour cette tâche.

## DOSSIERS SOUMIS POUR AVIS

### II - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 MARS 2025

<b><u>PV de la séance du 10 mars 2025</u></b>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

### III – ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES

#### AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

<b><u>Commune de Biaudos</u></b>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

#### ASTREINTES

<b><u>Syndicat des Eaux du Marseillon - Geaune</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b> 5	<b>ABSTENTION</b>
		<b>Avis défavorable unanime</b>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b> 5
		<b>Avis rendu</b>		

## COMPTE EPARGNE TEMPS

<u>Commune de Peyrehorade</u>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b> 1	<b>CONTRE</b> 3	<b>ABSTENTION</b> 1
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 5	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

## DISPOSITIF DE DON DE JOURS DE REPOS

<u>Syndicat des sports Boucau-Tarnos</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

## ORGANIGRAMME

<u>Commune de Clermont</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<u>Commune de Peyrehorade</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<u>Commune de Pontonx-les-Forges</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

## PLAN DE FORMATION

<u>ADACL – Mont-de-Marsan</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

## PROJET D'ETABLISSEMENT

<u>CDG40 – Mont-de-Marsan</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

## SUPPRESSION DE POSTE

Sivu Scolaire Cazères-sur-l'Adour – Le Vignau - Lussagnet  1 poste d'adjoint administratif (28/35 <sup>ème</sup> )  1 poste d'adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe (28/35 <sup>ème</sup> )  1 poste d'adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe (28/35 <sup>ème</sup> )	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b> 2	<b>ABSTENTION</b> 3
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 5	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<b>Commune de Sainte-Eulalie-en-Born</b>  2 postes d'Atsem 2 <sup>ème</sup> classe (29/35 <sup>ème</sup> )	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b> 5	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 5	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

## TELETRAVAIL

<b>Commune de Peyrehorade</b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b> 3	<b>CONTRE</b> 2	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis favorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 6	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

## TEMPS PARTIEL

<b>Commune de Gousse</b>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<b>Commune d'Onard</b>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<b>Commune de Rivière-Saas-et-Gourby</b>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

## Dossiers soumis :

### 1<sup>er</sup> examen

- Commune d'Amou
- Commune d'Angoumé
- Commune d'Arboucave
- Commune d'Arthez-en-Armagnac
- Commune d'Audon
- Commune de Bas-Mauco
- Commune de Bostens
- Commune de Bourriot-Bergonce
- Commune de Bretagne-de-Marsan
- Commune de Cachén
- Commune de Commensacq
- Commune de Duhort-Bachen
- Commune de Dumes
- Commune de Gamarde-les-Bains
- Commune d'Herm
- Commune de Lagrange
- Commune de Lamothe
- Commune de Losse
- Commune de Louer
- Commune de Lue
- Commune de Luglon
- Commune de Mant
- Commune de Maurrin
- Commune de Nousse
- Commune de Oeyregave
- Commune de Payros-Cazautets
- Commune de Pontenx-les-Forges
- Commune de Puyol-Cazalet
- Commune de Retjons
- Commune de Sarron
- Commune de Sore
- Commune de Saint-Aubin
- Commune d'Ygos-Saturnin

### 2<sup>ème</sup> examen

- Audignon - Audon – Sivu Scolaire Gabas Laudon
- Commune de Bergouey
- Commune de Brocas
- Commune de Caupenne
- Commune de Créon d'Armagnac
- Commune d'Eugénie-les Bains
- Commune de Fargues
- Commune de Lacrabe
- Commune de Monget
- Commune de Montgaillard

- Commune de Saint-Gor
- Commune de Saint-Jean-de-Lier
- Commune de Saint-Jean-de-Marsacq
- Commune de Saint-Julien-en-Born
- Commune de Saint-Lon-les-Mines
- Commune de Saint-Maurice-sur-l'Adour
- Commune de Saubrigues
- Commune de Sorde l'Abbaye
- Commune d'Ychoux

### Vote global :

Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b> 5	<b>ABSTENTION</b>
	<i>Avis défavorable unanime</i>		
Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 5	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

## V – ORIENTATIONS RELATIVES AUX EFFECTIFS, EMPLOIS ET COMPETENCES

### AVANCEMENT DE GRADE / RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES

Aux termes du Code général de la fonction publique, notamment les articles L522-23 à L522-31, « le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité social territorial ».

L'assemblée délibérante compétente détermine le pourcentage d'agents autorisés à accéder au grade supérieur parmi les agents promouvables (agents remplissant les conditions statutaires d'accès au grade supérieur fixées par les statuts particuliers).

Le ratio est le rapport entre le nombre d'agents qui pourront être promus et le nombre d'agents qui remplissent les conditions statutaires. Ce ratio demeure un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus.

Cette décision de l'assemblée délibérante est obligatoirement précédée d'une consultation du comité social territorial dont relève la collectivité. Les taux seront fixés en pourcentage. Ils peuvent être fixés par catégorie (A, B, C), par filière, par cadre d'emplois, ... au cas par cas pour tenir compte des spécificités locales et sont compris entre 0 et 100%. La délibération peut fixer une règle d'arrondi à l'entier supérieur. A noter l'absence de directive et donc l'entière liberté de déterminer, pour l'assemblée délibérante compétente, pour chaque cas d'avancement, les seuils à appliquer dans la collectivité.

<b><u>Commune d'Angoumé</u></b>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<b><u>Commune d'Audon</u></b>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<b><u>Syndicat d'élimination - Morcenx</u></b>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<b><u>Commune d'Ousse-Suzan</u></b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
			5	
	<b>Avis défavorable unanime</b>			
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
5				
<b>Avis favorable à l'unanimité</b>				

<b><u>Commune de Pontenx-les-Forges</u></b>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<b><u>Commune de Saint-Geours-de-Maremne</u></b>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<b>Commune de Sarbazan</b>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

## V – ORIENTATIONS STRATEGIQUES EN MATIERES DE POLITIQUE INDEMNITAIRE ET D'ACTION SOCIALE AINSI QU' AUX AIDES A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

### HEURES SUPPLEMENTAIRES-COMPLEMENTAIRES

<b>Commune de Rivière-Saas-Gourby</b>	Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b> 5	<b>ABSTENTION</b>
		<b>Avis défavorable unanime</b>		
	Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 5	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		<b>Avis favorable à l'unanimité</b>		

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU RIFSEEP

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a créé un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). En application du principe de parité entre le régime indemnitaire des agents de la fonction publique d'Etat et des agents de la fonction publique territoriale, seront donc concernés par le RIFSEEP les agents ayant comme corps de référence à l'Etat ceux concernés par le RIFSEEP.

Ce dispositif est centré sur une indemnité principale, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), à laquelle doit s'ajouter un complément indemnitaire versé annuellement.

Le décret précité pose le principe d'une reconnaissance indemnitaire axée sur l'appartenance à un groupe de fonctions.

Ce qui suppose :

- ✓ Que le versement de l'IFSE n'est plus fonction du grade mais des fonctions exercées par l'agent,
- ✓ Que la collectivité ou l'établissement public établit une répartition de ses effectifs par groupe de fonctions,
- ✓ Que chaque collectivité ou établissement public délibère pour créer ses propres groupes de fonctions,
- ✓ Que chaque agent bénéficie du montant indemnitaire attribué au groupe de fonction auquel il appartient.

Le projet de délibération relatif à la mise en place du RIFSEEP doit être soumis pour avis au comité social territorial.

## Dossiers soumis

### 1<sup>er</sup> PASSAGE RIFSEEP : (délibérations initiales)

- Commune d'Angoumé
- Commune d'Arboucave
- Commune d'Arthez-en-Armagnac
- Commune d'Audon
- Commune de Bas-Mauco
- Commune de Bénesse-Maremne
- Commune de Bostens
- Commune de Bretagne-de-Marsan
- Commune de Cachen
- Commune de Cauneille
- Commune de Clermont
- Commune de Duhort-Bachen
- Commune de Labastide-d'Armagnac
- Commune de Mant
- Sivu Animation Loisirs en Marensin – Azur
- Commune de Nousse
- Commune d'Orist
- Commune de Saint-Gor
- Commune de Saint-de-Lier
- Sivu-Rpi - Yzosse

### **Vote global :**

Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		<b>5</b>	
<b><i>Avis défavorable unanime</i></b>			
Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
	<b>5</b>		
<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>			

### 1<sup>er</sup> PASSAGE IFSE POLICE MUNICIPALE : (délibérations initiales)

- Commune de Léon
- Commune de Linxe
- Commune de Peyrehorade
- Commune de Vielle-Saint-Girons

Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
		<b>5</b>	
<b><i>Avis défavorable unanime</i></b>			
Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
	<b>5</b>		
<b><i>Avis favorable à l'unanimité</i></b>			

**2<sup>ème</sup> PASSAGE (au titre de l'article R.254-68 du CGFP)**

- Commune d'Argelos
- Sivu le Luy - Castaignos Soulsens
- Sivu « Ecoles du Tursan » - Geaune
- Commune d'Hauriet
- Commune de Lacrabe
- Commune de Saint-Maurice-sur-Adour
- Commune de Saubrigues
- Commune de Siest
- Commune de Toulouzette
- Commune de Bénesse-Maremne (IFSE police)
- Commune de Moliets-et-Maa (IFSE police)

**Vote global :**

Collège des représentants du personnel :	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b> 5	<b>ABSTENTION</b>
	<i>Avis défavorable unanime</i>		
Collège des représentants des collectivités :	<b>POUR</b> 5	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

**PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

**Dossiers soumis pour avis :**

**Convention CDG**

- Commune d'Arthez-d'Armagnac
- Commune de Moustey

**Vote global :**

Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

## Labellisation

- Commune de Sainte-Eulalie-en-Born

### Vote global :

Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

V – FORMATION, INSERTION ET PROMOTION DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE

### CONDITION D'ACCUEIL DES APPRENTIS

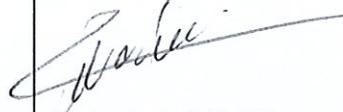
<b><u>Syndicat des Rivières</u></b> <b><u>- Geaune</u></b>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<b><u>ALPI – Mont-de-Marsan</u></b>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

### QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à :  
15h35

Signatures :

Le Président,	Le secrétaire	Le secrétaire-adjoint
 Gérard MOREAU (Maire de SABRES)	 Jean-Marc LARRE (Maire de BIAUDOS)	 Ludovic LAVOINE (CGT)